

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès

Décret n° 2001 - 429 du 10 août 2001
portant nomination du haut commissaire
adjoint à la réinsertion des ex-combattants.

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 2001- 427 du 10 août 2001 portant création, attributions
et organisation du haut commissariat à la réinsertion des ex-combattants ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8
mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim
des membres du Gouvernement ;

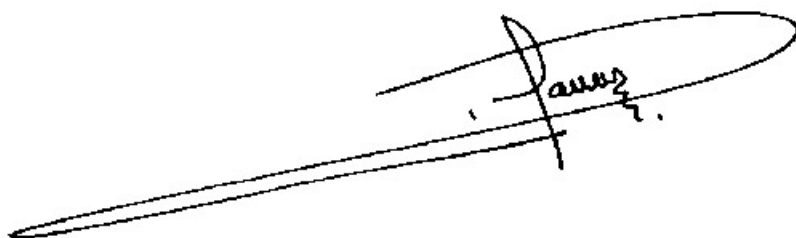
DECRETE :

Article premier : M(François)BOUESSE est nommé, avec rang et prérogatives
de conseiller spécial du Président de la République, haut commissaire adjoint à
la réinsertion des ex-combattants.

Article 2 : M. (François) BOUESSE percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le **10 AOUT 2001**

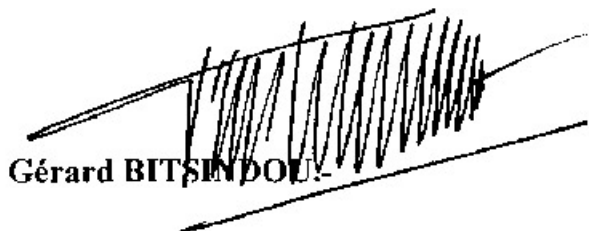
A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.

Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie, des finances
et du budget, en mission :

le ministre à la Présidence de la République,
chargé du cabinet du chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat.

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical, parallel strokes that form a dense, textured block.

Gérard BITSINDOU.-